

Cession des matériels d'IRMA à l'Université Bretagne Sud

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L711-1 ;
Vu le décret n°95-130 du 7 février 1995 portant création de l'Université Bretagne Sud ;
Vu la convention spécifique de la convention de coopération n°2 entre l'Université Bretagne Sud et la SATT Ouest Valorisation votée au Conseil d'administration de l'Université Bretagne sud du 11 mars 2025 et signée le 2 avril 2025 ;
Vu le protocole d'accord en vue de la création de la Business Unit UBSIDE voté au Conseil d'administration de l'Université Bretagne Sud du 11 mars 2025 et signée le 2 avril 2025 ;*

Dans le cadre du protocole d'accord en vue de la création de la Business Unit UBSIDE, il est prévu que l'UBS acquière les équipements listés en annexe 2 dudit protocole auprès de l'association IRMA. Ces équipements pourront ensuite être exploités par la SATT Ouest Valorisation selon les modalités définies dans la convention spécifique régissant les modalités d'exploitation de la Business Unit UBSIDE.

Les discussions entre l'université et IRMA ont abouti à l'élaboration d'un projet d'acte de cession d'équipements et installation desdits équipements moyennant un prix de cession de 92 000 euros HT, soit 110 400 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité des suffrages exprimés l'acquisition auprès de l'association IRMA des équipements listés en annexe 2 du protocole d'accord en vue de la création de la Business Unit UBSIDE du 2 avril 2025 moyennant un prix de 92 000 euros HT, soit 110 400 € TTC, ainsi que l'acte de cession qui lui a été présenté, et donne tous pouvoirs au président, avec faculté de substitution, pour finaliser et signer l'acte de cession ainsi que tous actes, avenants éventuels et documents qui seraient nécessaires pour permettre la réalisation effective de ladite cession.

Document en annexe :

- Projet d'acte de cession d'équipements et installation entre IRMA et l'Université Bretagne Sud

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	21
Membres en exercice : 31	Pour :	20
Membres présents : 14	Contre :	1
Membres représentés : 9	Abstentions :	2

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 3 juin 2025

